

**MUZIONE**  
**(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)**

- **Dipusitata da** : Jean-Alain TARELLI per u gruppu « *Ghjuventù di u Centru Drittu* »
- **Ughjettu** : *Soutien au peuple arménien et reconnaissance de la République d'Artsakh.*

---

**VU** la motion n° 2020/O2/031 relative au « Soutien aux populations arméniennes du Haut-Karabakh et reconnaissance de la République d'Artsakh », adoptée par l'Assemblée de Corse lors de la session des 5 et 6 novembre 2020 ;

**VU** la motion n° 2022/O2/025 relative au « Soutien au peuple arménien suite aux nouvelles attaques de l'Azerbaïdjan », adoptée par l'Assemblée de Corse lors de la session des 24 et 25 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** ce territoire comme le berceau de la chrétienté et de la civilisation arménienne ;

**CONSIDÉRANT** le fait que ni l'Azerbaïdjan ni la Turquie ne reconnaissent le génocide dont le peuple arménien a été victime en avril 1915 et au-delà ;

**CONSIDÉRANT** le cessez-le-feu signé le 12 mai 1994 entre l'Arménie, la République d'Azerbaïdjan et les autorités du Haut-Karabagh ;

**CONSIDÉRANT** que les deux guerres, du début des années 1990 et de 2020, entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont fait plus de 36 000 morts ;

**CONSIDÉRANT** que de septembre 2020 à la fin novembre de la même année, l'Azerbaïdjan est entré en guerre contre les Arméniens au Haut-Karabagh (de son nom arménien Artsakh) ;

**CONSIDÉRANT** qu'en juillet 2021 l'armée azerbaïdjanaise a attaqué les frontières de l'Arménie pourtant reconnues par la communauté internationale ;

**CONSIDÉRANT** l'alliance à travers ce conflit de l'Azerbaïdjan et de la Turquie avec des djihadistes syriens liés à des organisations terroristes islamistes ;

**CONSIDÉRANT** que ces attaques constituent une violation du droit international et humanitaire ;

**CONSIDÉRANT** que la reconnaissance de la République d'Artsakh est de nature à contribuer à un règlement durable du conflit entre l'Azerbaïdjan, l'Arménie et l'Artsakh ;

**CONSIDÉRANT** que depuis le début de la nouvelle attaque de septembre 2022, on dénombre des centaines de morts et de blessés, aussi bien civiles que militaires, un déplacement de plus de 7000 personnes et de graves dommages matériels ;

**CONSIDÉRANT** le blocage illégal du couloir de Latchin durant plus de 100 jours par l'Azerbaïdjan, bloquant ainsi les flux entre l'Arménie et l'Artsakh, bloquant également 120 000 personnes dont 30 000 enfants, sans nourriture et eau ;

**CONSIDÉRANT** que la Corse compte beaucoup de personnes d'origine arméniennes (entre 1500 et 3000 personnes) par l'intermédiaire du comité de jumelage Corse-Arménie (CJCA) qui est basé à Bastia depuis 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que l'Arménie et la Corse ont des liens depuis le 12<sup>ème</sup> siècle, des similitudes culturels comme la protection de la famille, l'enracinement et l'amour des montagnes ;

## **L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA**

**DENONCE** l'agression de l'Azerbaïdjan à l'encontre du territoire de l'Artsakh et au reste du territoire arménien ;

**APPORTE** son soutien appuyé au peuple arménien ;

**RECONNAIT** la République d'Artsakh.